

RCS : ROUEN  
Code greffe : 7608

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00623  
Numéro SIREN : 820 085 769  
Nom ou dénomination : 2 S T D

Ce dépôt a été enregistré le 03/04/2019 sous le numéro de dépôt 2271

Duplicata  
GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE ROUEN

CS 90531 - 49 rue Duguay-Trouin  
76005 ROUEN Cedex 2  
www.infogreffe.fr  
RIB : 11425 - 00900 - 08044977411 - 71  
Tel : 02.35.70.08.60

## RECEPISSE DE DEPOT

ROMANEX  
59 route de Lisieux  
27500 Saint-Germain-Village

V/REF :  
N/REF : . 2016 B 623 / 2019-B-2271

Le greffier du tribunal de commerce de Rouen certifie qu'il a reçu le 02/04/2019,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 30/09/2018.

Concernant la société

2 S T D  
Société par actions simplifiée  
53 chemin du Halage  
76300 Sotteville-les-Rouen

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-2271 le 03/04/2019

R.C.S. ROUEN 820 085 769 (2016 B 623)

Fait à ROUEN le 03/04/2019,  
LE GREFFIER



SAS 2STD

Comptes Annuels

## 2050 - Bilan Actif



1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS 2STD</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>			
Adresse de l'entreprise <u>53 chemin de Halage 76300 SOTTEVILLE LES ROURN</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>17</u>			
Numéro SIRET* <u>8 2 0 0 8 5 7 6 9 0 0 0 1 7</u>			Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N clos le, <u>30/09/2018</u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	990
		Fonds commercial (1)	AH	AI	259 310
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	60 431
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	180 881
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	11 854
	<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK	513 467
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	8 779
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
	CRÉANCES	Marchandises	BT	BU	
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	3 343
	DIVERS	Autres créances (3)	BZ	CA	27 082
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....	CD	CE	
Disponibilités		CF	CG	46 739	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	5 990	
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK	91 935	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO	1A	605 403	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	(3) Part à plus d'un an	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

SAS 2STD

Comptes Annuels

## 2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 2STD		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 1.000.000.....)	DA		100 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD		116	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ )	DG			
	Report à nouveau	DH		2 200	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI		41 070	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL		143 387	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		286 922	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		50 773	
	Dettes fiscales et sociales	DY		50 432	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA		7 707		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
<b>TOTAL (IV)</b>	EC		395 836		
Ecart de conversion passif* (V)	ED				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE		539 224		
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		166 152		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		98		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

## 2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2STD		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF	
		FG	683 452	FH	FI 683 452
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	683 452	FK	FL 683 452
	Production stockée*			FM	
	Production immobilisée*			FN	
	Subventions d'exploitation			FO 3 847	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP 11 064	
	Autres produits (1) (11)			FQ 21	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR 698 385
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU 199 546	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV ( 4 980)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW 156 501	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX 4 648	
	Salaires et traitements*			FY 210 964	
	Charges sociales (10)			FZ 49 109	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA 32 495
					GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD
	Autres charges (12)			GE 1 547	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF 649 832	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG 48 552	
opérations et communs	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR 4 185	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
	<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU 4 185
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV ( 4 185)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW 44 367	

(RENVIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## 2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFP N° 2053 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 2STD		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	200	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	518	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	718	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	( 718)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	2 578	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	698 385	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	657 314	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	41 070	
RENNVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	11 064	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	1 101		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Autres charges	200			
Amortissements des immobilisations	518			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**2 S T D**  
S.A.S. au capital de 100 000,00 Euros  
**Siège social** : 53 Chemin du Halage

76300 SOTTEVILLE LES ROUEN  
**R.C.S** : ROUEN 820 085 769

-----

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28/01/2019**  
**AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30/09/2018**

**Proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée**

**Résultats - Affectation :**

L'exercice clos le **30/09/2018** fait ressortir un **bénéfice** de **41 070,43 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **2 200,82 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **43 271,25 Euros**.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

**Origine**

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : **41 070,43 Euros**.
- Report à nouveau antérieur : **2 200,82 Euros**

TOTAL **43 271,25 Euros**.

**Affectation**

- Dotation à la « Réserve légale », soit **9 884,00 Euros**, dotée en totalité,
- Report à nouveau, soit **33 387,25 Euros**,

Solde du Report à nouveau, soit **35 588,07 Euros**.

B

## **Résolution d'affectation du résultat votée par l'assemblée**

### **Résolution n°2**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **41 070,43** Euros, de la façon suivante :

#### **Origine**

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : **41 070,43** Euros.
- Report à nouveau antérieur : **2 200,82** Euros

TOTAL **43 271,25** Euros.

#### **Affectation**

- Dotation à la « Réserve légale », soit **9 884,00** Euros, dotée en totalité,
- Report à nouveau, soit **33 387,25** Euros,

Solde du Report à nouveau, soit **35 588,07** Euros.

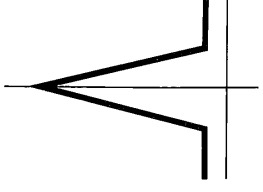
#### **Rappel des dividendes distribués**

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a jamais eu lieu à distribution de dividendes depuis la création de la société.

**Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

Pour copie certifiée conforme  
**La Présidence**  
Stéphane PAIN



**S.A.S. 2 S T D**  
 53 Chemin du Halage  
 76300 SOTTEVILLE LES ROUEN  
 R.C.S ROUEN 820 085 769  
 ---  
**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
 Exercice clos le 30 septembre 2018

**RAPPORT**  
**DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

*Comptes annuels - Exercice clos le 30 septembre 2018*

**S.A.S. 2 S T D**

*53 Chemin du Halage*

**76300 SOTTEVILLE LES ROUEN**

**R.C.S ROUEN 820 085 769**

\* \* \* \*

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la SAS 2 S T D,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS 2 S T D relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification des autres documents adressés aux actionnaires**

Conformément à la loi n° 2018-727 art. 55 du code du commerce, et aux normes d'exercice professionnel applicables en France, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS 2 S T D à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SAS 2 S T D à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Dreux, le 11 janvier 2019

**SARL VF EXPERTISE CONSEIL**  
*Représentée par Vincent FRETEUR*  
*Commissaire aux comptes*  
*Mandataire social*



## Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2018	Net 30/09/2017
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	990	990		
Fonds commercial (1)	259 310		259 310	259 310
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	60 432	23 072	37 360	45 164
Autres immobilisations corporelles	180 882	42 118	138 764	144 236
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	11 854		11 854	11 698
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>513 468</b>	<b>66 179</b>	<b>447 289</b>	<b>460 408</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements	8 780		8 780	3 799
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés	3 344		3 344	4 578
Autres créances	27 082		27 082	22 163
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	46 739		46 739	45 168
Charges constatées d'avance (3)	5 991		5 991	4 857
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>91 935</b>		<b>91 935</b>	<b>80 565</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>605 403</b>	<b>66 179</b>	<b>539 224</b>	<b>540 973</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

## Bilan passif

	30/09/2018	30/09/2017
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	100 000	100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	116	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	2 201	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>41 070</b>	<b>2 317</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>143 387</b>	<b>102 317</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	286 923	332 711
Emprunts et dettes financières diverses (3)		1 884
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 773	32 623
Dettes fiscales et sociales	50 433	62 404
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	7 708	9 035
Produits constatés d'avance (1)		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>395 837</b>	<b>438 656</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>539 224</b>	<b>540 973</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)	229 684	276 215
(1) Dont à moins d'un an (a)	166 153	162 442
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	99	60
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

## Compte de résultat

	France	Exportations	30/09/2018	30/09/2017
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	683 452		683 452	757 700
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>683 452</b>		<b>683 452</b>	<b>757 700</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			3 848	2 249
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			11 064	6 632
Autres produits			21	11
<b>Total produits d'exploitation (I)</b>			<b>698 385</b>	<b>766 591</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			199 547	223 065
Variations de stock			-4 981	-3 799
Autres achats et charges externes (a)			156 501	195 425
Impôts, taxes et versements assimilés			4 648	4 806
Salaires et traitements			210 964	247 418
Charges sociales			49 110	56 837
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			32 496	34 364
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			1 547	1 245
<b>Total charges d'exploitation (II)</b>			<b>649 832</b>	<b>759 362</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>48 553</b>	<b>7 229</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
<b>Produits financiers</b>				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total produits financiers (V)</b>				
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			4 185	4 932
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total charges financières (VI)</b>			<b>4 185</b>	<b>4 932</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>-4 185</b>	<b>-4 932</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>44 367</b>	<b>2 297</b>

NF

## Compte de résultat (suite)

	30/09/2018	30/09/2017
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		2 917
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
<b>Total produits exceptionnels (VII)</b>		<b>2 917</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	200	2 897
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	519	
<b>Total charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>719</b>	<b>2 897</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>-719</b>	<b>19</b>
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	2 578	
<b>Total des produits (I+II+V+VII)</b>	<b>698 385</b>	<b>769 508</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>657 315</b>	<b>767 191</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>41 070</b>	<b>2 317</b>

(a) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier
- (1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
- (2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
- (3) Dont produits concernant les entités liées
- (4) Dont intérêts concernant les entités liées

VF

**Comptes Annuels 2018**

Période du 01/10/2017 au 30/09/2018

Annexe

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 2STD

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2018, dont le total est de 539 224 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 41 070 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2017 au 30/09/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

12/10/18 VF

## Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

### Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

### Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 12 914 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

VF

## Faits caractéristiques

### Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Pour rappel, l'exercice précédent était un 1er exercice de 17 mois.

*VP*

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	259 310			259 310
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	990			990
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>260 300</b>			<b>260 300</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	57 597	2 835		60 432
- Installations générales, agencements aménagements divers	149 244	12 490	670	161 064
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	15 404	4 414		19 818
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>222 244</b>	<b>19 739</b>	<b>670</b>	<b>241 313</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	11 698	156		11 854
<b>Immobilisations financières</b>	<b>11 698</b>	<b>156</b>		<b>11 854</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>494 243</b>	<b>19 895</b>	<b>670</b>	<b>513 468</b>


  
 01/10/2018

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		19 739	156	19 895
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>		<b>19 739</b>	<b>156</b>	<b>19 895</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		670		670
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>		<b>670</b>		<b>670</b>

## Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	30/09/2018
Éléments achetés	259 310
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
<b>Total</b>	<b>259 310</b>

VF

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	990			990
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>990</b>			<b>990</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 433	10 639		23 072
- Installations générales, agencements aménagements divers	18 089	19 653	670	37 073
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 323	2 722		5 045
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>32 845</b>	<b>33 014</b>	<b>670</b>	<b>65 189</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>33 835</b>	<b>33 014</b>	<b>670</b>	<b>66 179</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 48 271 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	11 854		11 854
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	3 344	3 344	
Autres	27 082	27 082	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	5 991	5 991	
<b>Total</b>	<b>48 271</b>	<b>36 416</b>	<b>11 854</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

#### Produits à recevoir

	Montant
Etat - produits a recevoir	9 459
<b>Total</b>	<b>9 459</b>

## Notes sur le bilan

### Capitaux propres

### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 100 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 395 837 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	99	99		
- à plus de 1 an à l'origine	286 824	57 140	223 309	6 375
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 773	50 773		
Dettes fiscales et sociales	50 433	50 433		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	7 708	7 708		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>395 837</b>	<b>166 153</b>	<b>223 309</b>	<b>6 375</b>
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	62 725			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	108 552			
(**) Dont envers les associés				

*Handwritten signature*

## Notes sur le bilan

## Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	5 402
Int.courus s/emp.aup.etabl.credit	7
Banque - interets courus a payer	60
Dettes provis. pr congés a payer	13 036
Personnel - autres charges a payer	6 694
Charges sociales s/congés a payer	3 874
Charges sociales - charges a payer	2 756
Etat - autres charges a payer	3 550
<b>Total</b>	<b>35 379</b>

## Comptes de régularisation

## Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatees d avance	5 991		
<b>Total</b>	<b>5 991</b>		

VF

## Notes sur le compte de résultat

### Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	683 452		683 452
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
<b>TOTAL</b>	<b>683 452</b>		<b>683 452</b>

### Charges et produits d'exploitation et financiers

#### Rémunération des commissaires aux comptes

**Commissaire aux comptes Titulaire**

Honoraire de certification des comptes : 2 200 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

## Autres informations

### Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

V.F.